



DOSSIER D'INSCRIPTION
SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Durant la période de crise actuelle, et en complément des actions menées habituellement par le CIAS, la Commune de Solliès-Toucas vous propose un service de portage de repas à domicile, repas équilibrés et variés du midi et du soir.

Ce service est destiné à toute personne isolée âgée dès 65 ans, aux personnes handicapées ainsi qu'à des personnes malades et hospitalisées à domicile.

Les menus sont établis dans le respect de l'équilibre alimentaire et les besoins journaliers des bénéficiaires, avec possibilité de régime, selon avis médical : diabétique, hyposodé, mixé, haché, sans porc, sans poisson.

Les repas sont conditionnés en barquettes thermo-scellées ; il suffit de chauffer le plat dans sa barquette au four micro-ondes ou au bain-marie.

Les repas sont livrés selon le tableau ci-dessous :

Jours de livraison	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi		Jeudi	
Jours de consommation	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche

**CONSTITUTION DU DOSSIER PORTAGE DE REPAS
PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE**

- Fiche d'inscription à remplir et signer
- RIB
- Un certificat médical (si régime)



FICHE D'INSCRIPTION AU SERVICE PORTAGE DE REPAS

Document à compléter, dater, signer + RIB + certificat médical (si régime spécial) et à renvoyer à :

Commune de Solliès-Toucas – Service Portage de Repas
Place Clément Balestra – 83210 SOLLIES-TOUCAS
TEL : 04.94.28.90.47 – Mail : accueil@mairie-sollies-toucas.fr

USAGER

NOM : _____	Prénom : _____
Date de naissance : _____	Téléphone : _____
Adresse : _____	
Précision pour le livreur : _____	
Situation de famille : _____	
Médecin traitant : _____	Téléphone : _____
Personne bénéficiant de l'APA : <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui, si oui n° de dossier : _____	
Personnes à contacter : NOM _____	Téléphone : _____
NOM _____	Téléphone : _____

REPAS

Je souhaite bénéficier du service portage de repas à domicile pour :

- une durée indéterminée, à compter du _____
- une durée déterminée, période du _____ au _____

REGIME PARTICULIER : NON OUI : joindre un certificat médical

COCHER LES JOURS CHOISIS DE CONSOMMATION DES REPAS :

Jours de livraison	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi		Jeudi	
Jours de consommation	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
JOURS DE CONSOMMATION CHOISIS							

Personne chez qui déposer le repas en cas d'absence temporaire (à proximité et dont vous avez obtenu l'accord) : NOM _____ Téléphone : _____

Adresse : _____

ACCEPTATION DU REGLEMENT :

Je soussigné(e) M./Mme _____, bénéficiaire de la prestation portage de repas déclare avoir pris connaissance du règlement du service de portage de repas et l'accepte dans son intégralité.

Date :

Signature :



SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE
REGLEMENT au 23 mars 2020

Durant la pandémie due au COVID-19 , et dans le cadre de ses actions en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées, la Commune de Solliès-Toucas, en complément des actions habituelles menées par le CIAS, propose un service de portage de repas à domicile, repas du midi et du soir.

MODALITES DE PRISE EN CHARGE :

Conditions à remplir pour bénéficier de ce service :

- Etre âgé de plus de 65 ans, personnes handicapées, ou hospitalisée à domicile.
- Etre domicilié sur la Commune de Solliès-Toucas.

Constitution du dossier :

- Adresser une demande d'inscription à l'Hôtel de Ville,
- Compléter la fiche de renseignements,
- Certificat médical si régime particulier,
- 1 RIB,
- 1 exemplaire du règlement signé.

La prise en charge est accordée après examen du dossier et la prestation pourra débuter 48h, en jour ouvré, après réception du dossier complet.

FONCTIONNEMENT :

1- La livraison :

Ce service fonctionne en liaison froide pour les repas du midi et du soir.

Tous les repas sont préparés et livrés par les services de la Commune de Solliès-Toucas, selon le rythme suivant entre 08h00 et 12h30 :

Jours de livraison	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Jours de consommation	lundi	mardi	mercredi	jeudi	Vendredi Samedi et dimanche

Les repas sont transportés en camion réfrigéré, les plats sont livrés dans les barquettes individuelles en polypropylène, fermées par un film plastique alimentaire avec étiquetage lisible comportant la date de fabrication et la date de fin de consommation et le tout dans un pochon par jour de consommation.

Le livreur est compétent pour assurer la livraison des repas. Il participe aussi, au lien social par des contacts réguliers avec le bénéficiaire pour favoriser une qualité de vie au domicile. Il informe la Commune de Solliès-Toucas des anomalies qui pourraient être constatées (repas non consommés, périmés), absence ou altération de l'état de santé du bénéficiaire. La Commune de Solliès-Toucas prendra contact avec celui-ci ou son entourage.

Pour faciliter le travail du livreur, le bénéficiaire s'engage à observer les règles élémentaires d'hygiène et de propreté. Pour se faire le bénéficiaire met à disposition un réfrigérateur en bon état de fonctionnement en libre accès pour respecter la bonne conservation des aliments.

Le bénéficiaire ou une personne de confiance désignée par lui réceptionnera le livreur qui sera chargé de déposer les repas dans le réfrigérateur.

Les relations entre le livreur et le bénéficiaire sont fondées sur le respect mutuel.

Le personnel administratif et le livreur sont tenus à la plus entière discrétion en ce qui concerne les relations et situations du bénéficiaire.

Pour toute modification de commande de repas en plus ou en moins, d'arrêt ou de reprise, prévenir les services de la Commune de Solliès-Toucas par téléphone au 04.94.28.90.47, 48 heures à l'avance.

En cas d'absence de force majeure (hospitalisation en urgence par exemple...) prévenir la Commune dans les meilleurs délais au 04.94.28.90.47.

2- Menus :

Les repas servis sont élaborés dans le respect de l'équilibre alimentaire et les besoins journaliers des bénéficiaires.

Il n'est pas possible de le modifier à la demande.

Les régimes spécifiques (diabétique, hyposodé, hépatique) doivent être justifiés par un certificat médical, les autres (mixé, haché, sans porc, sans poisson) doivent être signalés et seront pris en considération.

Les repas doivent être consommés selon les indications figurant sur l'étiquette apposée sur l'emballage.

3- Mode d'emploi :

Les barquettes sont stockées dans le réfrigérateur du bénéficiaire.

Les repas passent au four micro-onde, mais en aucun cas les barquettes ne doivent être utilisées pour la cuisson ou le réchauffage d'autres aliments. Elles ne sont pas récupérables et doivent être jetées après usage.

4- Tarifs et facturation :

Le tarif est de **7.50€** la journée repas

Les factures sont expédiées en début de mois suivant la consommation et le paiement devra être adressé à la Trésorerie Municipale de Solliès-Pont ou à la Commune de Solliès-Toucas à la date indiquée sur la facture (modes de paiement : espèces, chèques à l'ordre du Trésor Public et CB sur le site www.tipi.budget.gouv.fr avec les références fournies sur la facture).

5- Modalités de fin de prise en charge :

Le bénéficiaire s'engage à respecter un délai de prévenance de 48 heures pour mettre fin au service de portage de repas.

L'arrêt de la prise en charge (ou interruption temporaire) peut être à effet immédiat :

- A l'initiative du bénéficiaires ou de son entourage : dans toutes les situations imposées par l'urgence (hospitalisation, entrée en établissement, décès...),
- A l'initiative de la Commune de Solliès-Toucas : la non application du règlement, pour non-paiement de la prestation.

Fait à Le Nom – Prénom et Signature du bénéficiaire ou Aidant principal	<p style="text-align: center;">François AMAT Maire de la Commune de Solliès-Toucas</p> 
--	---